

L'Euratom sort de sa gangue

Autor(en): **Drouin, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **37 (1957)**

Heft 2

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887803>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'EURATOM

sort de sa gangue

par Pierre DROUIN

Rédacteur au journal « Le Monde »

Les Six touchent au but. Dans le creuset de Bruxelles, les traités sur le Marché commun et l'Euratom ont maintenant pris forme, et si deux ou trois « options » importantes sont encore attendues, du moins l'essentiel est acquis. « Là où il y a une volonté, il y a un chemin », dit un proverbe anglais. Et ce n'est pas la volonté d'aboutir qui est la moins partagée chez les gouvernants de la « petite Europe ».

Mis plus vite sur le métier, posant moins de problèmes fondamentaux que le Marché commun, l'Euratom n'a d'abord intéressé l'opinion française que par des côtés accessoires : cette « communauté » nouvelle permettra-t-elle à la France de fabriquer une bombe, la France ne risque-t-elle pas de faire un marché de dupe en partageant son avance atomique avec l'Allemagne, etc. ?

Le débat de juillet dernier devant l'Assemblée Nationale a heureusement libéré la France de nombreux « complexes », et d'autant plus aisément que les impératifs nationaux dégagés après cette discussion « coram populo » ont été reconnus par les autres partenaires au cours des travaux qui se sont poursuivis à Bruxelles. Il a été en effet admis que les programmes nationaux d'industrialisation atomique continueraient d'être établis, Euratom ne s'occupant que des réalisations complémentaires à l'échelon européen.

Même liberté du côté des recherches militaires : la France a vu reconnaître son droit de poursuivre toutes les études qu'elle jugera bon sur ce chapitre. Aucune discrimination ne sera opérée par l'Agence d'approvisionnement de l'Euratom, qui aura le monopole d'achat et de vente des combustibles nucléaires : elle devra livrer les « matières premières » quel que soit l'usage — civil ou militaire — auquel elles seront finalement destinées. La France, seule, il faut le reconnaître, était intéressée par cette garantie. L'Allemagne, en effet, liée par les accords de Paris, ne se préoccupe pas des utilisations militaires de l'atome. La Belgique, la

Hollande, le Luxembourg et l'Italie se désintéressent également de cette question — tout au moins pour le moment.

Ayant acquis la certitude que les limitations graves de souveraineté ne suivront pas l'installation de l'Euratom, les Français ont pu regarder avec plus de sérénité l'édifice en construction et les chances qu'il offre d'accélérer la cadence d'implantation d'une industrie nucléaire puissante en Europe. Créer, coordonner, contrôler, telles sont au fond les trois missions de l'Euratom.

UN ROLE « INDUSTRIEL »

Les initiatives originales de la « Communauté atomique » s'exerceront sur trois plans :

— Installations d'entreprises industrielles communes. Les « ensembles » qui paraîtraient trop dispendieux à l'échelle nationale pourront être réalisés sous le patronage de l'Euratom. C'est ainsi qu'un des premiers projets envisagés a été celui d'une usine de séparation des isotopes, susceptible de fournir de l'uranium enrichi à l'Europe. On ne sait pourtant si cette usine sera réellement la première création de l'Euratom. Des éléments nouveaux — et de poids — sont intervenus en effet depuis le début des négociations. Les États-Unis ont fait connaître le prix auquel ils vendraient à l'Europe ces matières fissiles : 17 dollars le gramme, ce qui représente à peu près la moitié du prix de revient européen. Faut-il tout de même, pour répondre au légitime désir d'indépendance de l'Europe, envisager cette fabrication dans le cadre de l'Euratom ? La question reste pendante. Le syndicat d'études qui avait déjà été constitué pour cette usine, sous la direction de M. Goldschmidt, a été chargé de présenter un dossier complet aux ministres qui décideront. Pour venir à bout de ce dilemme, on espère beaucoup actuellement dans un nouveau procédé allemand, qui permettrait une séparation isotopique à plus bas prix.

— Outre une fonction de gestion industrielle proprement dite, l'Euratom pourra participer financièrement à des entreprises purement nationales en investissant dans des réalisations qui lui paraîtront particulièrement dignes d'intérêt.

— Enfin, dans le domaine de la recherche, l'Euratom entend jouer un rôle créateur important. Là non plus, l'organisation européenne ne se substituera pas évidemment aux travaux nationaux; elle poursuivra un programme de complément, grâce à un budget dont on sait déjà qu'il ne sera pas inférieur à 200 millions de dollars pour les cinq premières années. En liaison avec les Instituts existants seront créés un centre de recherches et des écoles pour la formation de spécialistes.

LIBERTÉ D'ACCÈS AUX COMBUSTIBLES NUCLÉAIRES ET CHASSE AUX DOUBLES EMPLOIS

Les tâches de coordination représenteront également un secteur important de l'activité de l'Euratom.

1^o Par la force des choses, puisque la communauté aura la priorité d'achat des matières fissiles, une coordination des approvisionnements sera réalisée. Toutefois deux exceptions à la règle « prioritaire » ont été admises : l'une intéresse les pays qui produiront des matières fissiles (plutonium ou uranium enrichi par exemple). Il est admis que ces nations pourront faire servir à leurs programmes nationaux ces matières « enrichies » par leur activité industrielle. L'autre exception a trait à l'uranium ordinaire, et elle n'est que provisoire : pendant dix ans, les pays producteurs bénéficieront d'une priorité d'achat pour leurs programmes nationaux.

2^o La coordination des travaux nationaux de recherche, voire des investissements, sera également poursuivie par l'Euratom. Une politique « dirigiste » ne pourra être pratiquée car le traité n'en donnera pas les moyens à cette nouvelle communauté. Du moins tentera-t-elle d'éviter les gaspillages d'efforts, les doubles emplois. C'est ainsi que les programmes nationaux seront communiqués à la Commission européenne — qui sera l'administration permanente de l'Euratom — et que des conseils utiles pourront être donnés aux États.

Des objectifs de production d'énergie nucléaire seront fixés, et c'est cette tâche qu'ont déjà entreprise les « Trois Sages », MM. Armand, Etzel et Giordani, sans attendre la signature du traité. Des accords sur l'utilisation des brevets permettront enfin de faire rayonner plus rapidement les connaissances en Europe.

LES DEUX « CONTROLES »

Un rôle de contrôle sera enfin assumé par l'Euratom. Il faut entendre cette mission de deux façons. La « communauté européenne » aura d'abord à élaborer des normes de base relatives à la protection sanitaire des travailleurs et des populations contre les dangers de la radioactivité, et à vérifier l'efficacité des installa-

tions permanentes de contrôle édifiées par les États.

Mais il faudra aussi que l'Euratom surveille la conformité de l'usage des matières brutes ou fissiles avec la demande qui en est faite, afin d'éviter qu'un pays ne détourne à des fins militaires des approvisionnements réalisés sous le couvert de besoins pacifiques. On prévoit dès maintenant que des inspecteurs désignés par la « Commission européenne » pourront recueillir sur place tous éléments utiles d'information et de vérification comptable.

Cette « technique » est au reste indispensable pour que les États-Unis acceptent de transférer à l'Euratom le « contrôle » qu'ils exercent actuellement sur les produits nucléaires vendus à des pays européens en vertu d'accords bilatéraux.

Jusqu'où ira ce contrôle? Pour qu'il s'exerce sans contestations possibles, l'Euratom aura-t-il seul la propriété des matières fissiles? C'est un des points qui, au moment où nous écrivons, restent encore en discussion entre les Six.

PLUS DE SOUPLESSE QUE LA C. E. C. A.

Quant au squelette institutionnel de l'Euratom, il suivra assez précisément le schéma adopté par le Marché commun, à cette différence près que la « Commission européenne » aura des pouvoirs un peu différents puisqu'elle gèrera des établissements industriels. Mais c'est le Conseil des Ministres qui — à l'inverse de la C. E. C. A. — disposera des réels pouvoirs de décision. Quant à l'Assemblée et à la Cour de Justice, il est prévu qu'elles aient un recrutement plus large que celles de la C. E. C. A., cette dernière pouvant être peu à peu absorbée à mesure de la réalisation du marché commun.

Il ne manque donc plus que quelques « boulons » à la construction de la nouvelle communauté atomique. Pour le bénéfice qu'en attendent les Six, on a surtout appuyé jusqu'ici sur la riposte ainsi donnée au « défi » énergétique lancé à l'Europe pour les années à venir. Bien sûr, le développement rapide des centrales nucléaires est un impératif. On y répondra mieux ensemble que chacun de son côté. Mais surtout l'industrie nucléaire en s'élargissant commandera une véritable révolution technique dans les branches métallurgiques, chimiques, etc... L'Europe en n'y participant pas à une cadence proche de celle des États-Unis et de l'U. R. S. S. deviendrait rapidement une mosaïque de pays sous-développés.

Il y a heureusement en Europe plus de Six pays conscients de cette nécessité, les travaux de l'O. E. C. E. en font foi. Entre le Château de la Muette et les responsables de l'Euratom, tout un réseau de liaisons devra se constituer peu à peu. Les Européens — les Six ou les Dix-sept — ne doivent pas oublier que c'est pour éviter des gaspillages de forces qu'ils collaborent. S'ils travaillent dans des cénacles fermés et concurrents sur les mêmes thèmes, à quoi bon s'efforcer alors de grignoter les frontières naturelles?